



PRÉFET DE LA SAVOIE

**ARRÊTE PREFECTORAL  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DU COMITE LOCAL D'INFORMATION  
ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)  
DE MAURIENNE**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 125-2, D.125-29 à D.125-34 relatifs à la création des comités locaux d'information et de concertation ;

VU le code du travail ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2005 modifié portant création du CLIC de Maurienne ;

CONSIDÉRANT le changement intervenu au sein du CHSCT de l'entreprise ARKEMA ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté préfectoral du 22 septembre 2005 modifié portant création du CLIC de Maurienne susvisé est modifié comme suit :

**Article 2 : Composition**

Le comité est composé des membres suivants ou de leurs représentants, répartis en cinq collèges :

Le collège « administrations » :

- le préfet représenté par le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne,
- le directeur de la sécurité intérieure et de la protection civile ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Le collège « collectivités territoriales » :

- M. Jean BOUVIER, maire d'Epierre, président du Clic Maurienne,
- M. Olivier COLSE, conseiller municipal de la Chambre,
- M. Simon POUCHOULIN, maire de Saint-Avre,
- M. Roger ARNOUX, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint-Etienne-de-Cuines,
- M. Jean-François ROYER, adjoint chargé de l'urbanisme, de la sécurité et des sports à la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne,
- M. Claude ANDRE, maire de Saint-Martin-sur-la-Chambre.

Le collège « exploitants et gestionnaires d'infrastructures » :

- Mme Sophie LAMAZOU, responsable H.S.E. - ALUMINIUM PECHINEY,
- M. Pierre CLOUSIER, directeur - ARKEMA,
- Mme Sophie BORDAS, PDG - PACK SYSTEMS,
- M. Jean-Michel ORGEBIN, directeur - THERMPHOS France,
- M. Robert ZENA, directeur - PRO.PHY.M.,
- M. Georges BOROT, adjoint au directeur de l'exploitation - SFTRF.

Le collège « riverains » :

- M. Pierre BEYTOUT - Saint Etienne de Cuines,
- Mme Annic COLLOMBET, présidente de l'association « vivre en Maurienne »
- M. Désiré VIOLIN - Ste Marie de Cuines
- M. Jean-Pierre JEANNOLIN, président du comité des fêtes de St Pierre de Belleville
- M. André COLLAS, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
- M. Robert MARTIN, enseignant.

Le collège « salariés » :

- M. Jean-Louis SUPPO, secrétaire du CHSCT - ALUMINIUM PECHINEY,
- M. Robert MOLINA, secrétaire du CHSCT - ARKEMA,
- M. Claude PITTON - PACK SYSTEMS,
- M. Loïc BORELLA, secrétaire du CHSCT - THERMPHOS France,
- Mme Magali GADEN, déléguée du personnel - PRO.PHY.M.

Le reste sans changement.

## Article 2 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie et le chef de l'unité territoriale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie et fait l'objet d'un affichage en mairies de Hermillon, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, les Chavannes-en-Maurienne, Saint-Rémy-de-Maurienne, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Avre, Saint-Martin-sur-la-Chambre, Notre-Dame-du-Cruet, Montaimont, Montvernier, la Chambre, Epierre, Argentine, la Chapelle, Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Alban-des-Hurtières, Saint-Léger, Montsapey, Aigubelle, Saint-Georges-des-Hurtières pendant un mois.

Fait à Chambéry, le 26 MAI 2011

Le Préfet,



Christophe MIRMAND